



BAREME D'HONORAIRE AU 1ER JANVIER 2020
VENTES D'IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

<u>0 € à 100.000 €</u>	15% avec un minimum de 6.000 € TTC
<u>100.001 € à 200.000 €</u>	10%
<u>200.001 à 500.000 €</u>	8%
<u>Au-delà de 500.001 €</u>	6%

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %. Nos honoraires sont à la charge du Vendeur. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.